

## **Compte-rendu du Comité Syndical du 13 novembre 2017**

L'an deux mille dix-huit, le treize février à 17 h 30, le Comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe, légalement convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Noyen sur Sarthe, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Président du Syndicat Mixte.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Chantal ALBAGLI, Daniel BARDOU, Jacqueline BENOIST, Jean-Paul BOISARD, Michel BRIFFAULT, Arnaud DE PANAFIEU, Michel GENDRY, Gaëtan GERBAULT, Claire GUERINEAU, Marc JOULAUD, Claude JOUSSE, Jean-Pierre LEGAY, Monique LHOPITAL, Jean-Louis MORICE, Régis NOIR, Lydie PASTEAU (S), Catherine PAULOUIN, , Noel TELLIER, Gaëtan VALLEE, Delphine DELAHAYE, Emmanuel FRANCO,

### **ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Antoine d'AMECOURT (remplacé par sa suppléante Lydie PASTEAU), Jean-Yves AVIGNON, Stéphanie BAYER, Emmanuel D'AILLIERES, Jean-Pierre BOURRELY, Martine CRNKOVIC, Dominique CROYEAU, Daniel CHEVALIER, Dominique DHUMEAUX, Sébastien HUET, Pascal LELIEVRE, Françoise LEVRARD, Fabien LORNE, Sophie MOUSSET, Pascal PARIGOT, Catherine PAINEAU, Michel PAVARD, Daniel PINTO, Fernand PIOGER, Carole ROGER , Joël TOUET, Gilbert VANNIER

### **AVAIT DONNE POUVOIR :**

Pascal PARIGOT à Marc JOULAUD

### **ASSISTAIENT EGALEMENT :**

Elsa FRANCHINEAU, Isabelle VACHÉ, Quentin HOUSSIN, Jean-François HERBINOT, Sylvie SELVON

Le Président Marc JOULAUD ouvre la séance et remercie Jean-Louis MORICE de son accueil au sein de la salle polyvalente communale.

Ce dernier indique que la salle a fait l'objet d'une rénovation récente, à la décoration plus moderne et attrayante.

Marc JOULAUD rappelle les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CS du 13 novembre 2017,
- Communication des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président,
- Demande de subvention LEADER – animation/gestion 2017
- Demande de subvention LEADER – création de l'Office de tourisme de destination
- Convention Pays / SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe
- Cession d'un ordinateur
- Débat d'orientations budgétaires
- Questions diverses

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité, Chantal ALBAGLI est désignée secrétaire de séance pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Le procès-verbal du Comité syndical du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

- Reconduction du contrat de maintenance informatique avec la Société CONTY – 1562,88€
- Gravure des dossiers de SCOT (MPO France) – 379,44€
- Abonnement La Gazette des Communes – 249,00€
- Abonnement La Maison écologique – 88,00€

### DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – ANIMATION/GESTION 2017

Elsa FRANCHINEAU rappelle que l'ingénierie LEADER du Pays, à savoir les postes d'animation et de gestion, bénéficie d'un cofinancement LEADER à hauteur de 80% (55% lors de la programmation 2007-2014). Par ailleurs, le CEP du Pays consacre une partie de son temps de travail à l'étude et l'accompagnement technique des demandes LEADER relatives aux projets de rénovation énergétique : il est donc proposé d'intégrer une partie de son coût salarial dans les dépenses éligibles.

Comme tous les ans, il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur la demande de subvention telle que présentée ci-dessous.

#### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	TTC / Net	RECETTES	TTC
Animation/gestion Leader 2017	66 000	LEADER	52 800 €
		Pays Vallée de la Sarthe	13 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 000 €</b>

A l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Président du Pays Vallée de la Sarthe à solliciter une subvention LEADER,
- S'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

### DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE DESTINATION

Elsa FRANCHINEAU rappelle que le Pays anime depuis 2015 la démarche de création d'un Office de tourisme de destination Vallée de la Sarthe.

Outre l'ingénierie mobilisée en interne, le Pays a également pris en charge des frais d'études.

Il a en effet confié à un prestataire extérieur une mission d'accompagnement juridique et administratif destiné à :

- Aider à la décision les élus sur le statut juridique de la future entité
- Accompagner le territoire dans la définition et la mise en œuvre des procédures opérationnelles RH
- Définir les nouvelles modalités de la collecte de la taxe de séjour

Par ailleurs, afin d'accompagner l'élaboration du futur organigramme et garantir son adéquation avec le projet/les missions confiés à l'Office de tourisme, le Pays a confié à un prestataire la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Enfin, une chargée de mission a été recrutée à partir du 4 septembre 2017 pour finaliser le projet et mettre en place l'ensemble des procédures inhérentes à la création de la Société Publique Locale porteuse de l'OTD.

Il est proposé au Comité syndical de déposer une demande de cofinancement LEADER pour la mise en œuvre de ce projet.

Plan de financement prévisionnel LEADER:

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Marché d'accompagnement juridique et administratif	14 880,00 €	LEADER	25 000,00 €
Mise en place de la GPEC	13 680,00 €	Pays Vallée de la Sarthe	21 560,00 €
Frais salariaux de la chargée de mission 2017	18 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>46 560,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 560,00 €</b>

Plan de financement prévisionnel global

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Marché d'accompagnement juridique et administratif	14 880,00 €	LEADER	25 000,00 €
Mise en place de la GPEC	13 680,00 €	Pays Vallée de la Sarthe	39 760,00 €
Frais d'annonces (marché public, recrutement)	1 200,00€		
Frais salariaux	35 000€		
<b>TOTAL</b>	<b>64 760,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 760,00 €</b>

A l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Président du Pays Vallée de la Sarthe à solliciter une subvention LEADER,
- S'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel.

<b>CONVENTION PAYS/SPL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA SARTHE</b>
---

Elsa FRANCHINEAU rappelle que depuis 2010, le Pays et l'ADTVS partagent leurs bureaux au Moulin de Malicorne, ce qui a permis la mutualisation des équipements.

Il est envisagé une dissolution de l'ADTVS au 28 février 2018.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> mars, le Pays partagera ses locaux avec la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe.

Afin d'anticiper le futur départ des salariées de la SPL, il est proposé que le Pays reprenne à son compte les contrats de location et d'entretien des bureaux et de location-maintenance des matériels de affranchissement/reprographie/téléphonie/internet. Une refacturation sera par la suite effectuée auprès de la SPL en fonction des consommations réelles, ou d'une proratisation au nombre d'agents utilisateurs ou à la surface.

La Commune de Malicorne a donné son accord au principe d'une sous-location des bureaux du Pays à la SPL.

Dès lors, une convention de sous-location précisant l'ensemble des droits et obligations et les modalités de partage des coûts devra être signée entre le Pays et la SPL.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve la convention ci-jointe entre le Pays et la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe,
- Autorise le Président du Pays Vallée de la Sarthe à signer la convention

#### CESSION D'UN ORDINATEUR

En 2017, suite au recrutement de la chargée de mission OTD, le Pays Vallée de la Sarthe a fait l'acquisition d'un ordinateur portable.

Le montant de l'achat-installation de l'ordinateur s'est élevé à 940€ HT, soit 1 128€ TTC.

Compte tenu du futur départ de la chargée de mission OTD, qui va intégrer la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe au 1<sup>er</sup> mars 2018, le Comité syndical accepte à l'unanimité de :

- Céder l'ordinateur à la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe pour un montant de 940€ TTC (qui correspond au coût du matériel auquel a été soustrait 6 mois d'amortissement)
- Sortir le matériel de l'actif du Syndicat
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision.

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Elsa FRANCHINEAU présente les éléments budgétaires soumis au débat.

#### **Exécution du budget 2017 (bilan provisoire en attente du vote du compte administratif)**

Les réalisations de l'exercice au 20/01/2018

	Dépenses réelles*			Recettes réelles*	
	Budget voté	Mandaté	RAR	Budget voté	Réalisé (=titré)
<b>Fonctionnement</b>	<b>400 390,00</b>	<b>358 101,93</b>		<b>248 120,00</b>	<b>248 289,51</b>
<b>Investissement</b>	<b>256 148,00</b>	<b>81 767,68</b>	<b>71 376,68</b>	<b>160 554,60</b>	<b>49 541,30</b>

\*Les opérations d'ordre (amortissements et virements entre sections) n'apparaissent pas

Pour rappel, le BP2017 a été voté en suréquilibre de fonctionnement (environ + 165 000€).

#### Remarques:

- En section d'investissement, la sous-réalisation des dépenses prévues est liée au non achèvement et au coût plus réduit que prévu d'études lancées (micro-hydroélectricité et éclairage public) et à la prévision de crédits pour des études finalement non lancées (étude « stratégie économique »).
- Les recettes d'investissement concernent les subventions perçues de l'Etat et la Région pour l'élaboration du SCOT ainsi que le FCTVA. La sous-réalisation des recettes est essentiellement à mettre en lien avec :
  - L'état d'avancement du marché groupé « Eclairage public », qui, pour rappel est une opération sous convention de mandat : aucune facture n'ayant à ce jour été réglée par le Pays, aucune demande de remboursement auprès des communes et EPCI n'a été effectuée.
  - La non perception du solde de la réserve parlementaire attribuée pour l'élaboration du SCOT

- L'imputation d'une partie de la subvention régionale pour le SCOT (FRES) en section de fonctionnement (néanmoins, la subvention versée est plus faible que celle prévue initialement compte tenu de la sous-réalisation des dépenses et de la règle des 20% de reste à charge pour le maître d'ouvrage).
- Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est à noter que les 6 000€ versés par l'ADTVS n'ont pas été titrés sur l'exercice 2017. Par ailleurs, la subvention LEADER pour la préparation de la convention 2014-2020 ne sera pas versée dans la mesure où le temps passé a déjà été pris en compte au titre de l'animation du programme 2014.

Principales dépenses de fonctionnement 2017:

- Charges de personnel et assimilés : 254 400€ (environ 70% des dépenses réelles de fonctionnement)
- Création de l'Office de tourisme de destination : 17 700€ (études)
- Phase d'approbation du SCOT : 23 600€ (impression des dossiers de consultation, honoraires des commissaires enquêteurs, annonces légales)
- Actions circuits courts : 13 470€ (hors frais salariaux)

Principales dépenses d'investissement 2017 :

- Elaboration du SCOT : 44 982€
- Etude de préféabilité Micro-hydroélectricité : 21 960€
- Reversement du trop-perçu de FCTVA : 11 200€

Marc JOULAUD souligne le déficit de fonctionnement, qui entame largement les réserves du Pays et rend critiques les perspectives budgétaires. Il indique qu'un travail de prospective financière est en cours afin d'anticiper et d'envisager des solutions.

**Perspectives 2018**

I. Les recettes de fonctionnement : environ 283 130€

- ❖ *Les cotisations des EPCI adhérents : 147 000€*

Il est proposé de maintenir la cotisation à 1,60€/habitant, soit une recette globale pour le Pays d'environ 127 000€.

Remarque : les cotisations, soit les ressources propres du Pays, ne permettent de financer que 57% de la masse salariale du Pays (emplois de CEP et chargée de mission OTD exclus).

Les communes et EPCI adhérentes au Conseil en Energie Partagé participent à hauteur de 20 000€ environ aux frais du service :

- 0,50€/hab pour les communes
- 450€ pour les CdC et la Ville de Sablé

- ❖ *Les subventions : 136 127€*

Les subventions de fonctionnement attendues en 2018 sont les suivantes :

- Conseil départemental : 30 000€
- ADEME – financement TEPCV : 21 357€
- ADEME – Financement CEP : 20 000€
- LEADER – animation-gestion 2016 : 63 000€
- FRES (SCOT) : 1 770€

II. Les dépenses de fonctionnement : environ 411 000€❖ *Les frais généraux (non liés aux actions spécifiques du pays) : environ 46 800€*

<b>Frais généraux prévisionnels</b>	
Loyer	7 200,00 €
Taxe	60,00 €
Entretien des locaux	2 700,00 €
Energie	2 300,00 €
Carburants	1 000,00 €
Fournitures	750,00 €
Reprographie (location, maintenance)	1 850,00 €
Reprographie (copies)	2 600,00 €
Location et entretien véhicule	2 500,00 €
Maintenances diverses (BL, informatique, site internet)	5 500,00 €
Assurances (statutaires, moulin)	7 300,00 €
Documentation	1 000,00 €
Colloques et séminaires	1 700,00 €
Fêtes et cérémonies	500,00 €
Remboursement de frais de mission (déplacement, hébergement, restauration)	3 500,00 €
Frais d'affranchissement	1 500,00 €
Adhésion aux réseaux nationaux (ANPP, fédéSCOT)	1 400,00 €
Téléphonie-internet	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 760,00 €</b>

Pour l'année 2018 et dans la perspective du futur départ des agents de l'ADTVS du moulin à Couleurs, il est proposé que le Pays prenne en charge l'ensemble des contrats liés à l'occupation des bureaux et refacture, par convention, sa part à la SPL.

Poste de dépenses	Dépense globale prévisionnelle	Recette // refacturation SPL	Reste à charge Pays	Modalité de répartition
Loyer	7 200€	2 665€	4 535€	Surface
Energie	2 300€	850€	1 450€	Surface
Entretien des locaux	2 700€	1 000€	1 700€	Surface
Téléphonie fixe/internet	3 400€	1 130€	2 270€	Nombre agents
Reprographie (location du photocopieur)	1 850€	615€	1 235€	Nombre agents
<b>TOTAL</b>	<b>17 450€</b>	<b>6 260€</b>	<b>11 190€</b>	

Pour rappel, si on restait sur les mêmes postes de dépenses que 2017, le coût pour le Pays serait de 9 300€. Après le départ de l'ADTVS, ce coût va augmenter.

❖ Les frais de personnel et assimilés : 262 000€

- Salaires (traitement + régime indemnitaire + charges salariales et patronales) : 260 000€
- Médecine du travail : 1 000€
- CNAS : 1 000€

Pour rappel, l'équipe du Pays compte 7 agents au 1<sup>er</sup> janvier, dont deux titulaires. Toutefois, la chargée de mission OTD rejoindra la SPL à compter du 1<sup>er</sup> mars.

L'ingénierie LEADER (1,5 ETP) bénéficie d'un soutien LEADER à hauteur de 80% : toutefois le versement effectif de la subvention interviendra en année N+1 ou N+2

Le chargé de mission Energie/climat bénéficie d'un soutien de 72 000€ sur trois ans (2016-2018), de même que le Conseiller en Energie Partagé, dont le poste est financé par ailleurs par les cotisations des communes et EPCI membres (à hauteur de 20 000€/an).

Elsa FRANCHINEAU rappelle qu'Adeline CHARRÉ a quitté ses fonctions pour mener un nouveau projet familial et professionnel dans le Lot-et-Garonne. Elle donne la parole à Quentin HOUSSIN, son successeur, qui se présente auprès de l'assemblée.

❖ La mise en œuvre des actions : environ 102 000€

Pour 2018, les perspectives de dépenses (hors ingénierie) relatives à la mise en place des actions sont les suivantes :

Mise en œuvre du SCOT : 15 000€

- Publication d'un guide d'accompagnement à la réalisation des PLU/PLUI
- Edition d'une lettre annuelle du SCOT
- Mise en place d'un programme de sensibilisation/formation

Subvention LEADER envisagée

Elsa FRANCHINEAU précise que le chargé de mission, Jean-François HERBINOT, accompagne les communes et EPCI dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Cette année sera également consacrée à l'examen de la compatibilité des documents existants au regard du SCOT désormais exécutoire.

Jean-François HERBINOT précise que les communes ont 2 (en cas de modification) ou 3 ans (en cas de révision) pour mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial : 60 000€

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (élaboration, concertation et réalisation de l'évaluation environnementale)
- Mise en place de groupes de travail/réunions
- Concertation grand public
- Achat de données

Subvention régionale (CTR 2020) envisagée.

Actions circuits courts : 15 000€

- Animation de la charte Qualité/Proximité
- Programmation manifestations grand public

Subvention LEADER envisagée : 12 000€.

Elsa FRANCHINEAU précise que la Commission Stratégie/développement a souhaité que soit poursuivies les actions en faveur des circuits courts. Un stagiaire va être recruté pour la mise en place d'une programmation sur plusieurs jours et à destination de différents publics.

Conseil en Energie Partagé : 5 000€

- Visites de chantiers
- Visites de sensibilisation/formation
- Petits équipements de mesure

Subvention ADEME à hauteur de 50%

Communication : 7 000€

- Définition d'une charte graphique déclinable sur tous les supports de communication : 2 000€
- Publication du rapport d'activités (création et impression) : 5 000€

Elsa FRANCHINEAU estime qu'il serait souhaitable d'améliorer la communication du Pays, y compris vers l'ensemble des élus, qui ne sont pas toujours au fait de ce fait ce dernier.

Chantal ALBAGLI abonde en ce sens : elle estime que l'on ne parle pas suffisamment du Pays.

Elsa FRANCHINEAU indique que depuis plusieurs mois, le Pays envoie des newsletters à l'ensemble des mairies afin de les informer des actualités. Elle demande aux délégués syndicaux s'ils reçoivent bien la newsletter et comment ils la perçoivent.

Il semble que peu d'élus aient connaissance de cette newsletter.

III. Les dépenses d'investissement : 86 740€

Les dépenses d'investissement 2018 concerneront des frais d'études déjà engagés.

❖ **L'étude micro-hydroélectricité**

Cette étude, lancée en 2017, se poursuivra en 2018 avec la mise en œuvre de la tranche optionnelle.

Reste à réaliser : 11 640€ TTC.

❖ **Diagnostic groupé « Eclairage public »**

Un diagnostic groupé « Eclairage public », encadré par une convention de mandat entre le Pays et les Communes et EPCI bénéficiaires, a été lancé en 2017. Il s'agira d'une opération blanche pour le Pays : l'étude est en effet financée par les communes et CdC mandantes, avec le soutien de l'ADEME (26%, soit 15 816€).

Reste à réaliser : 59 737€ TTC

❖ **Reversement du trop-perçu TDIL : 15 360€**

Le plan de financement prévisionnel (2009) qui a servi à la demande de réserve parlementaire pour l'élaboration du SCOT faisait apparaître une dépense subventionnable de 212 000€. Compte tenu des subventions versées par ailleurs et pour atteindre le taux d'autofinancement de 20%, la réserve parlementaire devrait finalement s'élever à 14 845€, au lieu des 50 000€ prévus initialement. Or, nous avons déjà perçu environ 30 000€.

Reversement prévisionnel : 15 360€



**IV. Les recettes d'investissement : 81 170€****❖ Le solde des subventions SCOT**

Il reste à percevoir le solde de la subvention FRES.

Subvention 2018 attendue : 10 543€

**❖ Subvention TEPCV**

Pour rappel, les études de pré faisabilité « micro-hydroélectricité » ont été inscrit dans la première vague de l'appel à projet TEPCV. A ce titre, un premier versement de 8 111,48€ a été versé en 2016 et un deuxième acompte du même montant a été demandé, qui devrait être versé en 2018.

Subvention 2018 attendue : 5 890€

**❖ Opération sous convention de mandat « Eclairage groupé »**

Le Pays porte l'étude pour le compte des communes et CdC mandantes. Un cofinancement de 26% ADEME est également prévu.

RAR Subvention ADEME attendue : 15 816€

RAR Participation des communes/ EPCI : 43 920€

Le versement effectif interviendra probablement en 2019.

**❖ FCTVA**

Montant prévisionnel : 5 000€

**Budget prévisionnel 2018****Synthèse du compte administratif**

	Résultat CA 2017	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR	Solde RAR	Résultats
Investissement	-13 344,57	27 237,97	13 893,40	76 168,68	4 792,00	<b>18 685 ,40</b>
				- 71 376,68		
Fonctionnement	- 128 694,23	386 699,47	<b>258 005,24</b>			

Le résultat de fonctionnement (258 005,24€) sera reporté au compte 002.

## VUE D'ENSEMBLE (hors amortissements)

Fonctionnement 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits proposés au titre du BP2018	411 000,00	Crédits proposés au titre du BP2018	283 130,00
		002	258 005,24
<b>Total fonctionnement</b>	<b>411 000,00</b>		<b>541 135,24</b>
Investissement 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits proposés au titre du BP2018	15 360,00	Crédits proposés au titre du BP2018	5 000,00
RAR	71 380,00	RAR	76 170,00
		001	13 893,40
<b>Total investissement</b>	<b>86 740,00</b>		<b>95 063,40</b>

L'ordre du jour étant épuisé, Marc JOULAUD remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 18h45.

La secrétaire de séance



Chantal ALBAGLI